

Compte rendu du premier conseil d'école
05 novembre 2024

Ordre du jour :

- 1- Présentation du personnel de l'école et du périscolaire
- 2- Élections des parents d'élèves
- 3- Composition et attributions du conseil d'école
- 4- Calendrier des conseils d'école, réunions enseignants/parents
- 5- Service périscolaire et cantine
- 6- Effectifs
- 7- Actions pédagogiques et éducatives, fonctionnement de l'école
- 8- Plan de prévention des violences et du harcèlement
- 9- Prise en charge des élèves en difficultés
- 10- Sorties, évènements, projets
- 11- Sécurité : exercice d'évacuation incendie, d'alerte intrusion, de confinement
- 12- Financements de la municipalité, locaux
- 13- Bilan financier OCCE
- 14- Questions des parents d'élèves

La séance a débuté à 18 heures et terminée à 21 heures

Présents :

Monsieur Battaglia, maire de la commune

Monsieur Flin, adjoint au maire

Les représentants des parents d'élèves : mesdames Schweitzer, Le Lezec, Szabo et monsieur Fauvin (titulaires) et madame Lastenouse (suppléante).

Les enseignantes : mesdames Cerverra, Clisant, Héliot et L'Haridon.

1- Présentation du personnel de l'école et du périscolaire

Rappel : monsieur l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription de Senlis est Monsieur Legrand.

Madame Cerverra : enseignante de PS/MS et directrice par intérim

Madame Héliot : enseignante de GS/CP

Madame L'Haridon : enseignante de CE1/CE2

Madame Clisant : enseignante de CM1/CM2

Madame Meysson : enseignante de PS/MS, décharge de direction le mardi

ATSEM :

Madame Château, PS/MS

Madame Douge, GS/CP

AESH :

Madame Mazor

Directeur du périscolaire de Pontarmé, coordinateur ILEP : Stéphane Crespel

2- Élections des parents d'élèves

121 inscrits
101 votants
6 votes nuls
95 suffrages exprimés
Soit un taux record de participation de 83,47%

Cette année et de façon extraordinaire, se sont présentées deux listes de parents d'élèves. Le scrutin de liste est à la proportionnelle au plus fort reste. Cela consiste à attribuer les sièges non attribués au plus de voix restantes. On calcule le quotient électoral, c'est-à-dire le nombre de suffrages exprimés divisé par le nombre de sièges à pourvoir. Pour obtenir un siège il faut que la liste obtienne autant de voix que le quotient électoral. Dans notre cas le quotient était de 25,25. Les deux listes sont arrivées quasiment à 50/50 ce qui signifie que la liste des RPE cette année se compose des deux premiers de chaque liste pour les titulaires et des 3^{ème} et 4^{ème} de chaque liste pour les suppléants.

L'équipe enseignante remercie l'ensemble des parents pour sa mobilisation ; la participation est très importante cette année.

3- Composition et attributions du conseil d'école

- Le conseil d'école est composé des membres suivants :
 - directeur d'école, qui préside le conseil
 - ensemble des maîtres affectés à l'école
 - maire
 - conseiller municipal ou président de l'intercommunalité
 - représentants élus des parents d'élèves (autant de représentants que l'école comporte de classes)
 - délégué départemental de l'éducation chargé de visiter les écoles

L'ensemble de ces membres a le droit de vote.

L'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription et les suppléants de représentants de parents d'élèves peuvent assister au conseil.

Certaines personnes peuvent aussi assister au conseil si les sujets inscrits à l'ordre du jour les concernent.

Il s'agit notamment des personnes suivantes :

- personnes chargées d'activités sportives et culturelles
- personnes participant aux actions de prévention et d'aide psychologique
- équipe médicale scolaire
- assistantes sociales
- ATSEM

Ces membres supplémentaires n'ont pas le droit de vote.

- Le rôle du conseil d'école :

Il établit et vote le règlement intérieur de l'école

Il participe à l'élaboration et adopte le projet d'école

Il donne son avis sur les questions concernant la vie de l'école, notamment sur les sujets suivants :

- Actions pédagogiques et éducatives
- Utilisation des moyens alloués à l'école
- Conditions d'intégration des enfants handicapés
- Activités périscolaires
- Restauration scolaire
- Hygiène scolaire
- Protection et sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire
- Respect et mise en application des valeurs et des principes de la République

Il donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives ou culturelles.

Il définit le calendrier des rencontres entre les enseignants et les parents d'élèves.

En fin d'année scolaire, le directeur de l'école peut transmettre aux membres du conseil d'école un bilan. Ce bilan concerne notamment la réalisation du projet d'école, et les suites qui ont été données aux avis formulés par le conseil d'école.

4- Calendrier des conseils d'école, réunions enseignants/parents

Voici les dates des prochains conseils d'école :

- 04 février
- 24 juin

Les réunions de rentrée parents/enseignant ont eu lieu aux dates suivantes :

PS : 10 septembre à 18 heures

MS : 13 septembre à 18 heures

GS/CP : 24 septembre à 18 heures

CE : 20 septembre à 18 heures

CM : 13 septembre à 18 heures

Les enseignantes rencontrent les parents dès que cela est nécessaire.

Les livrets de compétences seront distribués en fin d'année scolaire aux élèves de PS et feront l'objet d'une rencontre avec chaque famille afin d'effectuer un bilan.

Ceux des MS et GS seront distribués aux mois de février et juin, et feront également l'objet d'un bilan final.

Les livrets en élémentaire seront distribués deux fois par an. Les enseignantes des classes de GS/CP, CE1/CE2 et CM1/CM2 recevront les parents en fonction des besoins tout au long de l'année.

5- Service périscolaire et cantine

Deux services de cantine sont organisés. Les élèves de maternelle déjeunent au premier service, de 11 h 30 à 12 h 15.

Les élèves d'élémentaire déjeunent quant à eux au second service, de 12h30 à 13h15.

L'association ILEP gère l'organisation de la cantine et du centre de loisirs.

Les effectifs de cette rentrée sont de 66 élèves le midi en moyenne, 10 le matin et 35 le soir.

6- Effectifs de l'école

Voici les effectifs de cette rentrée :

PS/MS : 9/13 = 22 élèves

GS/CP : 10/11 = 21 élèves

CE1/CE2 = 13/9 = 22 élèves

CM1/CM2 = 10/8 = 18 élèves

Effectif global : 83 élèves

Voici les prévisions des effectifs pour la rentrée 2025 :

PS/MS : 14/9 = 23 élèves

GS/CP : 13/10 = 23 élèves

CE1/CE2 : 11/13 = 24 élèves

CM1/CM2 : 9/10 = 19 élèves

Effectif global : 89 élèves.

7- Actions pédagogiques et éducatives, fonctionnement de l'école

Le projet d'école

Voici les grands axes :

- Équité : réduire les inégalités scolaires en développant la compréhension en lecture et la lecture à voix haute
- Valeurs : renforcer la fraternité en développant l'écoute des autres par la pratique rythmique
- Apprentissages : développer des compétences en calcul en harmonisant les pratiques et les stratégies des élèves

Le projet d'école est valable trois ans, soit jusqu'en 2025. Des fiches stratégies sont élaborées chaque année pour cibler un point précis des axes choisis.

Les enseignants de CM2 rencontrent les professeurs de collège à plusieurs reprises dans l'année.

Une présentation du collège a été faite le mardi 15 octobre 2024 aux parents d'élèves de CM par deux personnels du collège Fontaine des prés. Peu de parents se sont déplacés.

Les RPE précisent que l'horaire est trop tôt pour que les parents puissent venir. Madame Cerverra explique que cette date a été posée très tôt par madame la proviseur compte tenu du nombre d'écoles à traiter par cette dernière et qu'elle devait être mise avant le conseil d'école.

Les élèves de CM1/CM2 se rendront au collège le 09 décembre 2024 toute la journée pour une visite des lieux. Ils déjeuneront à la cantine du collège et seront transportés par le car du SIVOM.

Evaluations nationales

Pour la première fois cette année le ministère a décidé des évaluations nationales pour tous les élèves du CP au CM2 qui ont eu lieu pendant les premières semaines de la rentrée.

Les résultats des évaluations nationales sont communiqués de manière individuelle aux parents.

Ces évaluations permettent de mettre en lumière les difficultés d'un élève et ainsi de mettre en place des aides adaptées.

Evaluations académiques

Les élèves de GS ont été évalués et un bilan a été réalisé.

Horaires de l'école :

Ils ont été modifiés à la rentrée : 8h20/8h30
 11H30/13H20
 13h30/16h30

L'école de Pontarmé a ainsi 3 heures de temps scolaire le matin et 3 heures l'après-midi, comme toutes les écoles de la circonscription de Senlis.

Récréations :

Matin :

PS/MS, GS : 10h00/10h30

CP, CE1/CE2, CM1/CM2 : 10h00/10h20

Après-midi :

GS/CP, CE1/CE2 et CM1/CM2 : 15h00/15h20

PS/MS : 15h55/16h25

8- Plan de prévention des violences et du harcèlement

Rappel du projet pHARe : Non au harcèlement.

L'équipe reste vigilante et est consciente de l'importance de la parole et de l'écoute et de l'attention qu'il faut porter à toute situation préoccupante ainsi que les moyens d'action qu'il faut mettre en place le cas échéant.

Dates importantes : le premier jeudi du mois de novembre (le 07) a lieu la journée contre le harcèlement, journée de sensibilisation aux phénomènes de harcèlement dans le milieu scolaire.

Au mois de février (le 11) une journée internationale contre le cyber harcèlement sera organisée. Cette édition se déroulera tout au long des mois de février et mars. L'objectif est d'encourager les comportements responsables et positifs en ligne.

En parallèle, les enseignantes continuent à mener des actions de prévention tout au long de l'année au travers des apprentissages.

Enfin, nous rappelons qu'un décret sorti en août 2023 donne le pouvoir au directeur d'une école primaire d'exclure un élève harceleur entre un et cinq jours à titre conservatoire avant qu'il ne soit ensuite exclu définitivement par monsieur l'inspecteur d'académie si les faits perdurent malgré tout.

10- Prise en charge des élèves en difficulté

RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté)

Les élèves en difficulté peuvent recevoir une aide soit du psychologue scolaire, soit des maîtres E (pédagogie) ou G (comportement). Ces maîtres spécialisés du réseau d'aide (RASED) se déplacent dans les écoles à la demande des enseignants pour observer et donner une aide appropriée à l'élève en difficulté. Ils sont extrêmement sollicités sur toute la circonscription c'est pourquoi toutes les demandes n'aboutissent pas sur une aide spécialisée.

Des demandes ont été faites en CE1 pour 3 élèves, en GS/CP pour 2 élèves. Nous attendons un retour du réseau.

APC (Activités Pédagogiques Complémentaires)

Les élèves peuvent également être pris par petit groupe par l'enseignante afin de consolider certaines notions ou d'en revoir qui n'ont pas été bien comprises.

Horaires des APC :

- De 11 h 30/12 h 00, 3/semaine en CM, tous les élèves
- De 11 h 30/12 h 15, 1/semaine en CE, 3 élèves
- De 16 h 30/17 h 30, 1/semaine en GS/CP, 3 élèves
- De 12 h 30/13 h 00, 1/semaine en MS, 6 élèves
- De 13 h à 13 h 30, 1/ semaine MS, 7 élèves

11- Sorties, évènements, projets

Spectacle

Un spectacle de Noël est réservé. Il aura lieu dans l'école le vendredi 20 décembre après-midi.

La compagnie est parisienne, « les Traversées ». Le titre du spectacle est « La quête des rennes ». Le coût est de 670 euros soit 8,07 euros par enfant, pris en charge par la coopérative scolaire.

Cinéma

Sortie au cinéma à l'étude pour une séance avant les vacances de Noël.

Piscine

Les élèves des classes de GS/CP et de CE se rendront à la piscine du 6 décembre 2024 au 14 février 2025 le même jour, soit le vendredi.

CE : départ 8h50, dans l'eau de 9h30 à 10h10

GS/CP : départ 9h30, dans l'eau de 10h10 à 10h50.

Le transport s'effectue avec le car du SIVOM.

Musées

Toutes les classes de l'école sont inscrites à une sortie dans un des musées de Senlis dans le cadre des projets culturels du PEAC (Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle). Les visites guidées sont d'environ 45 minutes. Le coût est pris en charge par la coopérative scolaire. Le transport s'effectue avec le car du SIVOM.

-Le 3 octobre : les élèves de CM sont allés au musée d'art et d'archéologie suivre un atelier avec une conférencière sous le thème « traverser le temps au musée ».

- le 8 novembre : la classe de GS/CP se rendra au musée d'art et d'archéologie pour suivre également une visite sous le thème : « Bleu, jaune, rouge ! ».

- le 30 janvier : la classe de CE se rendra au musée de la vènerie pour suivre une visite sous le thème : « à chacun son histoire »

- le 06 mars : la classe de PS/MS se rendra au musée d'art et d'archéologie pour suivre une visite sous le thème : « la grande ménagerie du musée ».

Évènements, projets

- Comme l'an dernier nous participerons à la campagne « faites de la soupe » soutenue par l'Agence Régionale de la Santé des Hauts de France, organisée du 14 octobre au 30 novembre 2024.

La campagne a pour objectifs d'encourager la cuisine avec les enfants, de construire des liens avec les acteurs de l'éducation et de véhiculer la convivialité et le plaisir de manger. Chaque classe confectionnera une soupe différente. Les élèves pourront la goûter le soir même et inviter leurs parents à venir la déguster avec eux à 16h30.

Nous participerons à cette campagne les semaines du 18 et du 25 novembre 2024.

Lundi 18 : classe de PS/MS

Mardi 19 : classe de GS/CP

Jeudi 21 : classe de CE

Jeudi 28 : classe de CM

■ Projet environnement :

Les élèves de CE2 et de CM1/CM2 participeront à des ateliers de sensibilisation au tri des emballages et des papiers le mardi 19 novembre à l'école. D'autres ateliers sont prévus au cours de l'année : les solutions anti-gaspillage alimentaire, la prévention des déchets et le compostage.

Ces mêmes élèves se rendront en bus au site de tri et de valorisation énergétique à Villers-Saint-Paul le jeudi 28 novembre pendant la matinée. Le transport est pris en charge par le centre de tri. La sortie a été reportée ce jour par les organisateurs ; nous attendons une prochaine date.

Les élèves bénéficieront en atelier et au centre de tri d'explications d'intervenants extérieurs spécialisés dans le domaine.

Les élèves des autres classes travailleront également sur la question de l'environnement dans les classes avec les enseignantes.

■ PEAC : Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle

Dans le cadre du PEAC les élèves de toutes les classes étudieront des œuvres communes et produiront un travail en arts plastiques qui sera affiché dans le hall.

Pour la prochaine période les élèves étudieront le travail d'une auteure de livres de jeunesse : Sigrid Heuck.

Par ailleurs, tous les élèves de l'école bénéficieront d'une visite guidée dans un des musées de Senlis comme il a été dit précédemment.

■ Projet lecture :

Dans le cadre du projet d'école, axe équité : développer la compréhension en lecture, l'équipe a décidé d'abonner toutes les classes à l'école des loisirs et à un magazine de Bayard Presse.

Chaque classe recevra donc un livre par mois et un magazine mensuel (bimensuel pour les CE). Les enseignantes souhaitent développer la lecture-plaisir tout en ayant des albums de jeunesse et des magazines de qualité qui contribueront à travailler la lecture.

Par ailleurs le coin bibliothèque dans le hall est à disposition des élèves pendant les temps de récréation.

■ Climat scolaire :

Pour développer la convivialité, le partage et le bien être à l'école, l'équipe a acheté des jeux de société grand format, des jeux de logique, des parcours de billes et des billes. Les élèves d'élémentaire se servent pendant les temps de récréation et s'installent au sol. Pendant les mois pluvieux les élèves peuvent s'installer dans le hall pour jouer.

■ Projet EPS :

L'équipe a décidé de racheter du matériel pour les élèves d'élémentaire. Ainsi une table de ping-pong sera installée sous le préau. Les élèves de CE et CM dans un premier temps pourront bénéficier de cette activité durant les récréations.

Un cycle hockey est prévu pour les élèves de CM ; des crosses, palets et balles d'entraînement ont été achetés.

Enfin un cycle disc-golf est prévu pour les élèves de CM ; des disques (mousse) et des cibles ont été achetés.

Les élèves de CE pourront également bénéficier de ce matériel en ateliers.

D'autre part, la communauté de communes de Senlis Oise est inscrite au programme Génération Vélo et souhaite développer le dispositif « savoir rouler à vélo » dans les écoles. Les enseignantes des classes élémentaires ont inscrit leur classe. Les élèves bénéficieront d'apprentissages assurés par un intervenant extérieur spécialisé.

Ce dispositif est un dispositif d'état qui a pour objectif de permettre à chaque élève l'acquisition des apprentissages nécessaires à leur autonomie à vélo en sécurité. Ces apprentissages se décomposent en trois blocs distincts. Les deux premiers concerneront des séances en classe et le dernier sera en milieu ouvert. Les modalités restent à préciser.

12- Sécurité : exercices d'évacuation incendie, d'alerte intrusion, de confinement

Exercice d'évacuation incendie

Il a eu lieu le mardi 24 septembre 2024.

L'ensemble des élèves était en sécurité au point de rassemblement (sous le préau de la cour) en une minute.

Exercice alerte intrusion

Il a eu lieu le lundi 14 octobre 2024.

Les dates des exercices sont imposées par l'académie afin que cela soit uniforme au niveau des pratiques. Il s'agissait pour cette fois de se cacher et non de s'échapper.

Les élèves sont prévenus ainsi que les enseignants ; il ne s'agit pas de créer un effet de surprise mais que tout le monde connaisse la marche à suivre et que le tout s'opère dans le calme et la sérénité.

Tous les élèves restent dans leur classe, les élèves de PS/MS s'assoient par terre contre le mur opposé aux baies vitrées, les autres se cachent sous les tables. Les portes sont fermées avec les verrous, les rideaux tirés et les lumières éteintes. Durée de l'exercice : 20 minutes.

Ces exercices de sécurité permettent d'entraîner les élèves à avoir les bons réflexes et permettent aux enseignants d'identifier les failles.

L'équipe enseignante fait remarquer à monsieur le maire que la tonalité de l'alarme intrusion est trop proche de l'alarme incendie. Le personnel ne fait pas assez bien la différence et ne doit pas avoir à réfléchir pour se demander de quelle alarme il s'agit. L'équipe demande s'il est possible d'étudier la question de façon à changer la tonalité.

13- Financements de la municipalité, locaux

Budget municipalité, dépenses école :

- Budget livres mairie : 1000 €, dépenses de l'école : 1048,72 € (nouveaux manuels scolaires en CE) + 112,13 € (lectures CM)
- Budget fournitures scolaires mairie : 5000 €, dépenses de l'école : 3731 € ; il reste à acheter sur ce budget des feuilles pour la photocopieuse.
- Budget transport collectif mairie : 500 €, dépenses de l'école : 0 €
- Budget piscine mairie : 3400 €, dépenses : 1200 € ; il reste à payer les premières séances de décembre de cette année scolaire.
- Budget livres de prix de la municipalité : 1000 €, dépenses de l'école : 927,58 €

Monsieur le maire a fait changer les quatre ordinateurs des enseignants en prenant un contrat location. Les anciens ordinateurs ne fonctionnaient quasiment plus ou très mal. L'équipe enseignante remercie la municipalité de ces nouveaux outils de travail performants et précieux pour la classe. D'autre part, de la mémoire a également été ajoutée aux ordinateurs des élèves. Par ailleurs le conseiller pédagogique doit repasser pour vérifier tous les filtres des ordinateurs des élèves avant qu'ils ne puissent s'en resservir.

Demande de travaux :

- Changer les protections anti pince-doigts de la porte de classe des PS/MS.
 - Mettre un verrou extérieur sur la porte de la salle d'art plastique des GS.
 - Mettre un verrou intérieur sur la porte de classe de CE qui mène à la salle adjacente.
- Les verrous ont été posés par les agents ; l'équipe les en remercie.
- Vérifier le robinet dans la classe de GS/CP qui est très difficile à ouvrir et fermer.

14- Bilan financier OCCE

Bilan financier au 31 août 2024 : 8839,66 €

Bénéfices de la coopérative scolaire au 31 août 2024 : 7341,30 € : dons volontaires parents, subvention mairie, vente objets de Noël, photos de classe, kermesse.

Dépenses de la coopérative scolaire au 31 août 2024 : 5284, 78 € : matériel pédagogique, sorties, spectacle, intervenants EPS, lots kermesse, abonnement presse CM.

Dons volontaires des parents depuis septembre 2024 : 1530 €

Dépenses de l'école depuis septembre 2024 :

- commande de livres pour les quatre classes : 153,80 €
 - matériel EPS : 989,80 €
 - sortie musée CM : 37 €
 - coopérative de classe (petit matériel) : 98,07+219,37 €
 - abonnement Bayard pour les quatre classes : 275 €
 - abonnement Ecole des loisirs pour les quatre classes : 120 €
 - souscription Sacem (droit de diffuser des musiques en classe et pendant les évènements de l'année scolaire) : 135,59 €
- Soit un total de 2028,63 €

15- Questions des parents d'élèves

ECOLE :

Faut-il reconduire l'opération faite à Noël l'an passé avec les dessins apposés sur les objets en vente sur le site « dessinsdecole » ?

L'équipe enseignante et les RPE pensent qu'il ne faut pas la reconduire cette année ; peut-être faire cette opération une année sur deux ou plus, de façon à ne pas faire tous les ans la même chose.

Les RPE peuvent-ils organiser une vente de sapins de Noël ?

Comme l'an passé la réponse est non sauf si l'équipe des RPE se constitue en association.

L'équipe enseignante a-t-elle besoin d'aide des RPE pour le carnaval ?

Comme l'an dernier l'équipe fêtera l'évènement pendant le temps scolaire et dans l'école. Un travail en art plastique sera effectué par tous les élèves avec un projet commun aux enseignantes ; un défilé et un goûter seront organisés dans la cour par l'équipe enseignante. Par conséquent l'aide des RPE n'est pas nécessaire.

Comment s'organise la fête de fin d'année ?

Cette année l'équipe enseignante a décidé d'organiser une kermesse sur le temps scolaire au mois de juin. Elle aura lieu un vendredi après-midi. Les élèves installeront et participeront aux différents jeux sans circulation d'argent qui ne sera pas demandé aux familles. Par ailleurs une petite représentation est prévue au mois de juin également. Ce sera très probablement un vendredi à 18 heures. La date sera indiquée ultérieurement. Les familles seront invitées à prendre un verre à l'issue de la représentation.

Est-il possible de prévoir une exposition du travail des enfants en fin d'année comme cela a déjà été le cas ?

Une exposition de tout le travail des élèves fait partie d'un projet qui se prépare en amont. Il n'est pas possible de la reconduire cette année.

En revanche les enseignantes exposeront, le jour de la représentation, les œuvres de tous les élèves de l'école qui auront été travaillées dans le cadre du Parcours d'Education Artistique et Culturelle.

Que devient la proposition des cours de langue étrangère (portugais, turc, arabe) ?

Les fiches qui ont été distribuées l'an dernier étaient au départ un sondage pour comptabiliser le nombre d'élèves intéressés. L'inspection de circonscription a expliqué que le nombre de demandes n'était pas suffisant pour mobiliser un professeur.

Y a-t-il un retour sur la demande d'un intervenant extérieur en anglais ?

L'inspection de circonscription a rappelé que les intervenants extérieurs en langue n'étaient plus autorisés. Les enseignants traitent eux-mêmes cette matière en fonction du niveau de classe.

Pourrait-on revoir l'organisation des sorties GS/CP et CE qui est difficile ?

L'équipe explique que la porte principale a pour vocation de faire entrer et sortir les élèves de toute l'école mais que pour des raisons de commodité les classes de PS/MS et CM sortent de façon individualisée. Il ne reste donc que deux classes sur quatre à faire passer par la porte principale. Les élèves sortent dans le calme et aucun problème n'a été constaté par les enseignantes.

Il y a eu d'autres organisations par le passé qui étaient dues à la crise sanitaire et qui obligeaient les enseignants à trouver des solutions particulières ; ce qui n'est plus le cas. Il n'y aura donc pas de nouvelle organisation.

Par ailleurs, l'équipe rappelle que la surveillance des élèves de classe élémentaire par les enseignants s'exerce dans la limite de l'enceinte des locaux scolaires jusqu'à la fin des cours. Au-delà de l'enceinte scolaire les parents assument la responsabilité de leur enfant. Aucune disposition d'ordre réglementaire n'oblige les enseignants à veiller, à la sortie des classes, à la continuité de la prise en charge et de la surveillance des élèves. Rien ne s'oppose donc à ce qu'un élève d'école élémentaire attende ses parents à l'extérieur de l'école, ou, le cas échéant, puisse rentrer seul chez lui.

Toutefois, les enseignantes précisent que par souci de sécurité et de bienveillance elles regardent tout de même à chaque sortie que chaque enfant rentre chez lui accompagné d'un adulte connu ou qu'il prévienne en disant qu'il est autorisé à rentrer seul, le plus souvent en CM.

C'est pour cette raison qu'il peut y avoir quelques minutes d'attente à la porte principale lorsque les classes de GS/CP et de CE sortent, sachant que quoiqu'il arrive l'enseignante de GS/CP doit rendre les élèves de GS à chaque famille compte tenu du fait que la réglementation est différente en maternelle.

Certains parents disent qu'ils ne voient pas à quoi sert leur participation à la coopérative scolaire.

L'équipe enseignante rappelle que les comptes de l'OCCE peuvent être consultés à tous moments, que les dépenses sont expliquées à chaque conseil d'école ainsi que transcrites sur les comptes rendus de conseil d'école envoyés à chaque famille et consultables sur le tableau extérieur, dans la rue. En outre, elle rappelle que la participation volontaire des parents sert cette année au spectacle de Noël, aux sorties aux musées, aux abonnements lecture dans chaque classe, à tous les projets de l'école et au petit matériel dont les classes ont besoin tout au long de l'année scolaire.

Les RPE ont suggéré une liste de projets pédagogiques aux enseignantes.

L'équipe enseignante comprend que la démarche était de donner des idées mais elle rappelle que ce n'est pas le rôle des RPE. Les enseignantes choisissent leurs projets en fonction de leur programmation annuelle. Le contenu pédagogique ne concerne que les enseignants.

Nombreux sont les parents à faire part de leurs regrets concernant l'absence de voyage scolaire.

L'équipe enseignante explique que les voyages scolaires ne font pas partie des projets pour le moment, que c'est un très gros travail en amont qui ne s'improvise pas, sans compter le financement. L'équipe et la municipalité rappellent aux parents qui veulent faire vivre l'expérience d'un voyage en collectivité à leur enfant que le centre de loisirs organise tous les ans des séjours auxquels chacun peut participer moyennant une inscription.

Les RPE ont suggéré une liste de sorties scolaires aux enseignantes.

Les enseignantes rappellent que les sorties ne sont pas obligatoires, tout comme les voyages scolaires et surtout que toute sortie fait partie d'un projet pédagogique commun à toutes les classes ou d'une programmation spécifique à chaque niveau et qu'une fois encore ce n'est pas le rôle des RPE même si cela part d'une bonne intention.

MUNICIPALITE/ILEP

Comment informer les parents sur les événements du mois de septembre concernant un animateur du périscolaire ?

Monsieur le maire explique que l'animateur a été mis à pied. Il n'y a donc aucune inquiétude à avoir ni d'informations complémentaires à donner. Le directeur du centre de loisirs reste à disposition des familles pour toute question relative au périscolaire durant l'année scolaire.

Il est relevé par certains parents des remarques concernant les repas de la cantine scolaire.

Un comité de pilotage va bientôt avoir lieu et toutes les questions seront de nouveau posées. Un bilan sera fait aux familles.

Contrairement aux autres années, le périscolaire n'a pas organisé de chasse aux bonbons à l'occasion d'Halloween, pourquoi ?

Le directeur du centre de loisirs répond qu'il a organisé toute la journée du 31 octobre, pour les enfants inscrits, un grand jeu. Les enfants pouvaient venir déguisés et sont repartis le soir avec chacun un sachet de bonbons.

Concernant le fait de ne pas aller sonner chez les habitants, le directeur précise qu'il faut d'abord définir un parcours, avoir l'accord de la municipalité puis avoir la certitude de la provenance des denrées que les enfants récupèrent ; ce qui est impossible. Aucune garantie d'hygiène alimentaire, de traçabilité n'est assurée. C'est pour cette raison que les enfants ont fêté Halloween dans l'enceinte du périscolaire.

Il est relevé par certains parents une sensation d'insécurité aux abords de l'école étant donné que les feux ne fonctionnent plus.

Monsieur le maire précise que les feux fonctionnent mais sont au clignotant. Il comprend l'inquiétude des familles pendant les heures d'entrée et de sortie des élèves et réfléchit à une solution à mettre en place pendant ces horaires.